



Conseil de Communauté

Délibération n°1412019

Jeudi 14 novembre 2019 – 18h30

www.paysdelunel.fr

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze novembre à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle René Valette à Saint-Just, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 42

Présents : MM. Jacques GRAVEGEAL, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mmes Françoise POUDEROUX, Christine MEYER, MM. Jean-François LARRIBET, Richard PITAVAL, Mme Nancy LEMAIRE, MM. Patrick LAOUT, Philippe MATHAN, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mmes Isabelle BUFFET, Sylvie THOMAS, MM. Jean CHARPENTIER, Norbert TINEL, Mmes Bernadette VIGNON, Cécile MACAIGNE, M. Jean-Philippe BOUCHOUX, Mme Maryvonne SABATIER, MM. Jean-Luc BERGEON, Jean-Jacques ESTEBAN, Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, Monique MASDURAUD et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : Mme Marie-Laurence FEVRIER représentée par Nancy LEMAIRE, M. Christophe TRIOL représenté par Patrick LAOUT, M. Joël MOYSAN représenté par Jean-François LARRIBET et M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD.

Absents excusés : MM. Francis PRATX, Denis DEVRIENDT, Mme Frédérique DOMERGUE, M. Philippe MOISSONNIER, Mme Sylvie FROIDURE et M. Jérôme PIETRERA.

Secrétaire de séance : M. Hervé DIEULEFES

Objet : Marché de maintenance multitechnique des bâtiments de la Communauté de Communes du Pays de Lunel – Avenants n°1 lots 1 et 2

Monsieur Jean-Jacques Esteban, vice-président délégué aux moyens techniques et au suivi des travaux, à la sécurité et la salubrité publique, rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Lunel a publié le 18 mai 2018 un avis d'appel public à la concurrence, sous le numéro AO 106, pour la maintenance multitechnique de ses bâtiments, selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Les prestations dudit marché sont réparties en 4 lots spécifiques :

- Lot 1 : Maintenance préventive des installations de chauffage, climatisation, ventilation et traitement de l'air ;
- Lot 2 : Maintenance corrective des installations de chauffage, climatisation, ventilation et traitement de l'air ;
- Lot 3 : Maintenance préventive des courants électriques faibles et forts ;
- Lot 4 : Maintenance corrective des courants électriques faibles et forts.

Après réunion de la Commission d'Appel d'Offres, le marché a été attribué aux entreprises suivantes à compter du 25 octobre 2018 pour une durée d'un an, reconductible trois fois pour une durée identique:

- MTO EUROGEM pour le lot 1, avec un montant global et forfaitaire de 7.106,25 € HT par an ;
- ENGIE COFELY pour le lot 2, d'après les prix unitaires inscrits au BPU ;
- EUROGEM pour le lot 3, avec un montant global et forfaitaire de 4.040,00 € HT par an ;
- ENERGYS SAS pour le lot 4, d'après les prix unitaires inscrits au BPU.

L'entretien des installations climatiques (tourelles, puit canadien) du pôle oenotouristique était jusqu'à présent intégré dans le cadre d'un contrat distinct. Ce dernier prenant fin, il est proposé

d'intégrer ces prestations au sein du marché de maintenance multitechnique des bâtiments de la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

La Commission d'Appel d'offres, réunie le 17 octobre 2019, a émis un avis favorable sur ces avenants.

L'avenant n°1 au lot 1 représente un coût forfaitaire de 1 562.25 € HT, soit 1 874.70 € TTC, ce qui représente une plus-value de 21.98%. Le nouveau montant du marché est de 8 668.50 € HT, soit 10 402.20€ TTC.

L'avenant n°1 au lot 2 ajoute de nouveaux prix unitaires afin de prendre en considération la spécificité des installations de chauffage et de ventilation du pôle oenotouristique. Le montant du marché conclu sans minimum ni maximum reste inchangé.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **monsieur le vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 3 abstentions (Mmes Julia PLANE, Isabelle BUFFET et M. Claude CHABERT) :

APPROUVE l'avenant n°1 pour le lot 1 « Maintenance préventive des installations de chauffage, climatisation, ventilation et traitement de l'air » avec la société MTO EUROGEM pour un montant de 1 562.25 € HT, soit 1 874.70 € TTC,

APPROUVE l'avenant n° 1 pour le lot 2 « Maintenance corrective des installations de chauffage, climatisation, ventilation et traitement de l'air », avec la société ENGIE COFELY d'après les prix unitaires nouveaux,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020, aux chapitres et articles prévus à cet effet,

AUTORISE monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 29/11/19
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Claude ARNAUD
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex